



Compte-rendu du Conseil de formation du 12 février 2015

Ce conseil de formation consistait à nous présenter le cahier des charges du plan de formation (PAF) 2015/2016.

- Le SE-Unsa avait des **demandes** à proposer :
 - Une formation en Education morale et civique : quelle formation, quel accompagnement pour le parcours citoyen par rapport aux 11 mesures pour l'Ecole de la République ?
 - Une formation accompagnant la mise en œuvre des nouveaux programmes de Maternelle
 - Un stage d'accompagnement au développement du numérique dans les écoles
 - Une formation pour les néo-titulaires ainsi qu'un temps supplémentaire de formation pour les PES du concours exceptionnel 2014.
 - Des stages pour les tuteurs des EAP (Emploi Avenir Professeur)
 - Des formations en liaison avec les recommandations du CHSCT (ex : gestes et postures en maternelle)
 - Avoir plus de liberté et de souplesse dans les animations pédagogiques de circonscription
 - Mise en place d'un stage préparatoire à l'entretien pour la liste d'aptitude directeur et un stage PSC1 en temps scolaire

- La DASEN nous a présenté le **Plan Académique de Formation** (PAF) qui répond à une partie de nos demandes. Le cahier des charges était décliné en trois points :
 - La refondation de l'école
 - Les nouveaux programmes en Maternelle
 - l'enseignement Moral et Civique

- Ces trois points sont déclinés en **différentes orientations** :
 - Les projets de pratiques pédagogiques innovantes
 - L'usage du numérique en classe et les nouveaux modes d'apprentissage
 - La maîtrise de la Langue française par tous les élèves
 - L'évaluation au service des apprentissages et de la réussite de tous
 - L'accompagnement des pratiques différenciées et diversifiées afin de disposer d'alternatives au redoublement
 - Les transmissions des valeurs républicaines par le parcours citoyen
 - La prise en compétence du nouveau commun de compétences et de culture
 - La formation des néo-titulaires

- L'attention portée aux besoins de formation suite aux retours de l'enquête académique
- Le renforcement des formations inter-degré

● En ce qui concerne les **animations pédagogiques**, la DASEN souhaite leur mutualisation en groupes départementaux (mutualisation des moyens et des compétences des CPC). Elle souhaite aussi que chaque enseignant soit accompagné dans la mise en œuvre des nouveaux programmes et de la transmission des valeurs de la République par rapport aux besoins. Ces animations seront toujours hybrides (Formation à distance et présentiel).

● En matière de **formation générale**, la DASEN a mis en place des référents de formation dans les différents domaines (Mathématiques, Langues vivantes,...) ainsi que des coordinateurs territoriaux second degré (pour le bassin de Reims, il s'agit de François Pallut).

● Des **stages de différents formats** seront proposés :

- Stages de deux semaines en 8 fois 6 heures (mercredi libéré)
- Stages d'une semaine en 4 fois 6 heures (mercredi libéré)
- Stages de type fractionné en deux fois 2 jours (5h15 par jour)
- Stage de 2 journées en deux fois 5h15.

Toutes les journées de stage commenceront à 9 heures.

● Parallèlement, **des stages à public désigné** sont mis en place : formation initiale des directeurs (5 semaines et 3 jours), formation continue des directeurs (2 jours), formation en ASH, préparation au CAFIPEMF, stage REP + (3 à 4 jours), accompagnement dispositif « plus de maîtres que de classes » (3 jours), accompagnement des projets d'accueil de moins de 3 ans, TICE (accompagnement de l'équipement), ELV pour les personnels non formés, tuteur (EAP, PEMF, MAT), PEMF (2 jours), formation de formateurs, UPE2A, néo-titulaires (les T1 issus du concours rénové auront une semaine de stage en septembre et deux sessions de 2 jours et des animations spécifiques pédagogiques ; les T1 issus du concours exceptionnel auront un certain nombre de places réservées sur un stage à recrutement ouvert d'une semaine après recensement de leurs besoins début avril 2015).

● Le calendrier : le prochain conseil de formation validant ce plan de formation aura lieu mi-mai.

- Le plan académique de formation sera **publié le 24 juin**.
- La consultation sera possible du **24 juin au 27 août** par un nouveau dispositif : IPAF. Celui-ci proposera des stages suivant le profil (niveau de classe, ancienneté, spécialisation).
- Une fois les formations choisies, celles-ci sont mises dans un panier pour une inscription sur **GAIA du 27 août au 20 septembre**.
- La CAPD de choix des stagiaires se déroulera en octobre.

Le SE-UNSA a apprécié :

- la convergence de ses demandes et des propositions de formation de l'administration
- la mise à disposition d'un document clair et précis.
- que l'accompagnement des néo-titulaires soit de nouveau inscrite au PAF
- que le stage de formation continue des directeurs soit reconduit
- que les nouvelles directives (nouveaux programmes, EMC,...) soient accompagnées dans leur mise en œuvre.

Toutefois, le SE-UNSA a réitéré sa demande pour l'organisation d'un **stage préparatoire à l'entretien de la liste d'aptitude de direction** ainsi que la tenue d'un **stage PSC1** en temps scolaire. La DASEN envisage d'y répondre suivant les moyens disponibles.

La formation en liaison avec les recommandations du CHSCT, suite à notre demande, sera à voir au Plan de Formation Académique.

● QUESTIONS du SE-UNSA sur la formation initiale :

- le SE-UNSA a demandé une précision sur le calendrier de validation des PES. L'IEN adjoint nous communiquera celui-ci dès que possible.
- Le SE-UNSA souhaite savoir si tous les PES « en Alerte » ont bien été informés de leur situation. La réponse est OUI.
- Le SE-UNSA a aussi interrogé l'IEN Adjoint sur le nombre de visites des PES exceptionnels : certains n'ont eu que deux visites et d'autres aucun rapport ! L'IEN demande de lui transmettre les points de blocage. La DASEN indique que le protocole de remise des rapports doit être impérativement respecté.

Benoit FOLB